



LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES ASSOCIATIONS EN TUNISIE

ETUDE EXPLORATOIRE - PANDORA CONSULTING

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	01
I. PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES	03
1. LA SOCIÉTÉ CIVILE	04
2. LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE	04
3. MESURE DE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE & ÉTUDE EXPLORATOIRE	06
II. LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	08
1. STANDARDS ET EXPÉRIENCES INTERNATIONALES	09
A. EXPÉRIENCE CANADIENNE	10
B. EXPÉRIENCE DES ETATS-UNIS	13
C. EXPÉRIENCE BRITANNIQUE	16
D. EXPÉRIENCE DU KENYA	17
E. SYNTHÈSE DES EXPÉRIENCES INTERNATIONALES	20
2. PRINCIPAUX DÉFIS RELIÉS À LA TUNISIE EN MATIÈRE DE MESURE DE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE	21
III. ETAT DES LIEUX RELATIF À LA DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS EN TUNISIE	23
1. DONNÉES DISPONIBLES	24
2. LECTURE CRITIQUE DES DONNÉES COLLECTÉES	28
CONCLUSION & RECOMMANDATIONS	39

INTRODUCTION



Depuis un peu plus d'une décennie et suite à la révolution de 2011, Les organisations de la société civile (OSCs) ont joué un rôle crucial dans la transition politique en Tunisie. Elles ont réussi à plusieurs niveaux : mettre à l'ordre du jour les dossiers importants relatifs aux droits et libertés, pousser les gouvernements consécutifs à adopter les lois rendues nécessaires par le contexte du pays, peser sur les négociations importantes, jouer le rôle de médiateur dans les conflits sociaux, présenter un visage plus divers de la Tunisie à l'étranger, et bien d'autres succès encore. Ces acquis démocratiques de la Tunisie sont principalement dus aux efforts inlassables et à la persévérance de la société civile. Aujourd'hui, les activistes font aussi bien partie intégrante des réussites du pays que de ses échecs.

La société civile bâtit des ponts entre le citoyen et l'autorité. Elle joue un rôle majeur dans la démocratisation et le développement en incitant aux réformes, en garantissant des processus inclusifs et en favorisant la paix, la stabilité et le développement économique. C'est un acteur clé pour le développement d'une vision stratégique pour un pays, capable de défendre et promouvoir des solutions aux défis en travaillant de manière constructive avec les gouvernements, les autorités et les institutions régionales, tout en les tenant redevables de leurs défaillances et erreurs.

Outre la contribution de la société civile au processus de formation de l'opinion publique, du tissage d'une solidarité sociale et du renforcement de la cohésion sociétale, la société civile a également un rôle économique qui ne cesse de croître. Particulièrement poussée à ses débuts mais fortement encore aujourd'hui par l'aide internationale au développement, cette société civile a depuis développé un ensemble de caractéristiques qui méritent une attention particulière: qu'il s'agisse de la création d'emplois directs ou indirects, de la contribution sociale, de la contribution fiscale, de la prestation de services de la part des associations, des financements étrangers (et plus particulièrement les rentrées en devise) ou l'appui à l'entrepreneuriat, les associations ont développé un éventail d'activités qui contribuent de manière significative à l'économie du pays.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette étude exploratoire dont l'objectif est de mesurer au possible la contribution économique de la société civile à l'économie de la Tunisie. Il s'agira dans un premier temps d'examiner les prérequis pour réaliser cette mesure, avant de s'intéresser par la suite à la disponibilité des informations nécessaires à la réalisation de ce calcul en Tunisie.

PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES



01. LA SOCIÉTÉ CIVILE

Dans le cadre de cette étude sur la contribution économique des associations en Tunisie, il est essentiel de définir clairement le concept de "société civile". La société civile englobe un large éventail d'acteurs et d'organisations qui opèrent en dehors du gouvernement et du secteur privé à des fins non lucratives, souvent dans le but de promouvoir le bien commun et de défendre des valeurs sociétales. Le concept tend également à englober des acteurs individuels ou collectifs, aussi bien légalement constitués et structurés qu'informels et sans architecture ou hiérarchie.

Dans le sens spécifique de cette étude exploratoire, la société civile tunisienne est entendue comme englobant des entités telles que les organisations non gouvernementales (ONG) constituées en vertu du décret-loi 88 datant de 2011, les amicales de fonctionnaires de l'Etat constituées au sens du même décret-loi, les associations sportives et les syndicats. La définition ici inclut également les mouvements sociaux, des activistes individuels et défenseurs des droits humains, aussi bien civils et politiques, que sociaux, économiques ou environnementaux.

Ces acteurs contribuent activement à façonner la société et à influencer les politiques publiques. Ces entités agissent en tant qu'intermédiaires entre les citoyens et l'État, en travaillant souvent sur des questions sociales, politiques et économiques.

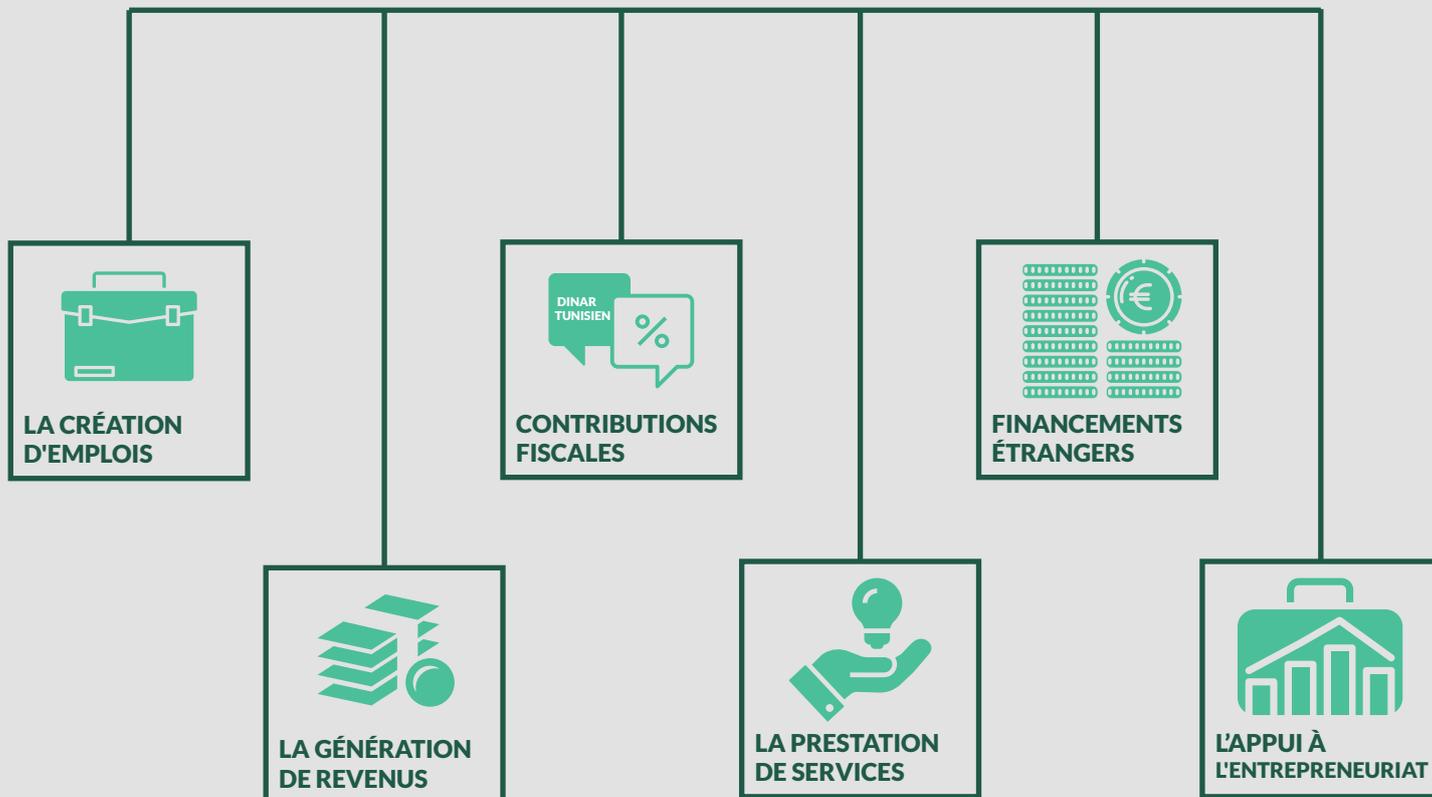
Il est important à ce stade de noter que la définition de la société civile peut varier selon les contextes nationaux et les interprétations politiques. Ces acteurs varient également d'une région à l'autre au sein même de la Tunisie. Il serait parfois plus pertinent de faire mention "des sociétés civiles". Toutefois, dans le cadre de cette étude, nous adoptons l'usage au singulier d'une définition qui n'englobe que les acteurs légalement constitués, tout en reconnaissant également que cette diversité peut prendre la mesure de leur contribution économique complexe.

02. LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE

Avant de poursuivre notre analyse de la contribution économique des associations en Tunisie, il est impératif de clarifier le sens de ce concept pour éviter toute ambiguïté. La "contribution économique" fait référence à l'impact financier et monétaire qu'une entité ou un ensemble d'entités génère dans une économie donnée.

Dans le contexte de cette étude, la contribution économique des associations en Tunisie englobe une variété de composantes, notamment :

LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES ASSOCIATIONS



LA CRÉATION D'EMPLOIS : Cela inclut les emplois directs et indirects générés par les activités des associations. Les emplois directs sont ceux au sein même des associations, tandis que les emplois indirects résultent des activités économiques induites par les projets et programmes mis en œuvre par ces associations.

LA GÉNÉRATION DE REVENUS : Les associations peuvent générer des revenus par le biais de leurs activités commerciales, de la collecte de fonds, des dons, des subventions, etc. Ces revenus peuvent être réinvestis dans leurs projets ou redistribués dans l'économie.



LES CONTRIBUTIONS FISCALES : Les associations sont soumises à certaines obligations fiscales, telles que les taxes sur les ventes (retenue à la source, TVA, etc.) et professionnelles (taxes sur la formation professionnelle, etc.). Le montant des contributions fiscales qu'elles versent à l'État peut être considéré comme une composante de leur contribution économique.



LA PRESTATION DE SERVICES : Les associations fournissent souvent des services essentiels à la communauté, tels que l'éducation, la santé, l'aide sociale, etc. Ces services ont une valeur économique mesurable.

LES FINANCEMENTS ÉTRANGERS : Certaines associations reçoivent des financements de l'étranger, ce qui peut entraîner des rentrées de devises étrangères dans l'économie nationale. Cette dimension de la contribution économique est particulièrement pertinente dans le contexte tunisien.



L'APPUI À L'ENTREPRENEURIAT : Les associations peuvent soutenir l'entrepreneuriat en encourageant la création de petites entreprises ou en offrant des programmes de formation et d'assistance aux entrepreneurs locaux.

03. MESURE DE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE & ÉTUDE EXPLORATOIRE

Il est important de noter que la mesure de la contribution économique peut être sujette à des approximations du fait de la complexité de ces composantes et des limites de disponibilité des données. En effet, les données sur les activités économiques des associations en Tunisie peuvent être limitées vu le manque de documentation adéquate ou de rapports financiers complets disponibles pour toutes les associations.

De plus, la contribution économique des associations est influencée par des facteurs externes, tels que le climat économique général, les politiques gouvernementales, et d'autres forces du marché.

Nous nous efforçons de quantifier autant que possible la contribution économique des associations en Tunisie en nous basant sur les données disponibles et en utilisant des méthodes de mesure appropriées. Nous reconnaissons également que cette mesure peut ne pas couvrir tous les aspects de la contribution économique, mais elle vise à fournir une perspective utile sur leur rôle dans l'économie du pays.

D'autre part, cette étude adopte une approche exploratoire pour examiner la contribution économique des organisations de la société civile (OSC) en Tunisie. Une étude exploratoire se distingue par sa volonté de comprendre et de questionner un domaine spécifique sans chercher à fournir des réponses définitives. Elle privilégie l'exploration et l'ouverture de pistes de réflexion plutôt que la mesure précise de phénomènes. Cette approche est particulièrement pertinente dans le contexte tunisien, où la collecte de données complètes et fiables sur la contribution économique des OSC peut présenter des défis que nous exposerons ci-après.

L'objectif principal de cette étude exploratoire est de poser des questions pertinentes, de définir des domaines clés d'observation et de tracer un chemin de réflexion méthodologique. Nous reconnaissons dès le départ que la mesure précise de la contribution économique des OSC en Tunisie peut être entravée par un manque de données exhaustives. Cependant, cela ne diminue pas l'importance de l'exercice. Au contraire, cela souligne la nécessité de jeter un éclairage sur ce domaine, de sensibiliser aux défis méthodologiques et de guider la collecte future de données.



LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



01. STANDARDS ET EXPÉRIENCES INTERNATIONALES

La question du calcul de la contribution économique de la société civile suscite l'intérêt des chercheurs depuis un nombre d'années. Après avoir proposé un Système de Comptabilité Nationale (SCN) en 1993, qui a été mis à jour en 2008, les Nations Unies ont publié depuis 2006 un

“MANUEL SUR LES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF DANS LE SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE”¹.

Ce manuel avait pour but

“D'UTILISER LE CADRE DU SCN, À NE PAS SORTIR LES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF (ISBL) DES AGRÉGATS ET DES COMPTES INSTITUTIONNELS DU SCN EXISTANTS, MAIS À CRÉER UN COMPTE SATELLITE QUI REGROUPE LES INFORMATIONS SUR LES ISBL CLASSÉES DANS LES AUTRES SECTEURS ET, SI POSSIBLE, AMÉLIORE LA QUALITÉ DE CES INFORMATIONS GRÂCE À L'ÉLABORATION DE MÉTHODES PERFECTIONNÉES DE COLLECTE DES DONNÉES SUR LES ENTITÉS SANS BUT LUCRATIF.”

Le manuel propose aussi une méthodologie pour la collecte de données relatives à l'établissement d'un compte satellite des ISBL, notamment par la création d'un registre statistique des ISBL, leur recherche au moyen des sources de données et des activités de collecte existantes, la création de nouvelles sources de données ainsi que l'intégration des sources nouvelles et actuelles de données sur les ISBL. Cette méthodologie a été développée plus profondément par les Nations Unies avec la parution, en anglais seulement, du “Satellite Account on Nonprofit and Related Institutions and Volunteer Work”² en 2018.

Cette méthodologie a été reprise par un bon nombre de pays, notamment la Norvège³, comme le démontre ce graphique.

1. Nations Unies - Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le Système de comptabilité nationale, 2006 - https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/seriesf_91f.pdf

2. Nations Unies - Satellite Account on Non-profit and Related Institutions and Volunteer Work, 2018 - https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/UN_TSE_HB_FNL_web.pdf

3. <https://www.ssb.no/en/nasjonalregnskap-og-konjunkturer/nasjonalregnskap/statistikk/satellitregnskap-for-ideelle-og-frivillige-organisasjoner>

Compte satellite pour les institutions sans but lucratif

Mis à jour : 17 novembre 2020

Prochaine mise à jour : Pas encore déterminé

Part des revenus des organisations provenant des ménages privés
2018

44,9%

Principaux résultats - Institutions sans but lucratif			
	2016	2017	2018
Production, millions de NOK	110 874	115 443	117 844
Valeur ajoutée, millions de NOK	56 974	60 588	61 526
Personnes en équivalent temps plein (salariés rémunérés)	90 893	91 561	89 161
Pourcentage du PIB			
Valeur ajoutée en pourcentage du PIB, Pourcentage	1,7	1,7	1,7
Valeur ajoutée en pourcentage du PIB Norvège continentale, Pourcentage	2	2,1	2
Personnes en équivalent temps plein (salariés rémunérés) en pourcentage du nombre total de personnes en équivalent temps plein en Norvège, Pourcentage	3,8	3,8	3,6
Sources de revenus pour les institutions sans but lucratif			
Part du gouvernement central dans le financement total, Pourcentage	27,4	28,1	26,6
Part des gouvernements locaux/municipaux dans le financement total, Pourcentage	16	15,8	16,7
Part des ménages dans le financement total, Pourcentage	43,8	43,8	44,9
Autres sources de financement, Part du financement total, Pourcentage	12,8	12,4	11,9

A. EXPÉRIENCE CANADIENNE

Le Canada⁴ a également adopté cette méthodologie et a produit en 2009 son **“COMPTE SATELLITE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF ET DU BÉNÉVOLAT”**⁵, couvrant la période de 1997 à 2007. Dans ce rapport, il est mentionné que le secteur des Institutions Sans But Lucratif est intégré au sein du secteur des ménages, étant donné que ces institutions sont, in fine, au service des ménages (ISBLSM), mais que les standards internationaux recommandent une séparation entre les deux secteurs.

Le Manuel recommande d'établir des statistiques économiques pour un vaste secteur sans but lucratif dont les limites sont définies d'après des critères structurels et opérationnels.

Sur le plan conceptuel, toutes les institutions sans but lucratif qui mènent des activités dans tous les secteurs de l'économie canadienne présentent des caractéristiques structurelles et opérationnelles semblables. Elles sont institutionnalisées dans une certaine mesure et ont un but ou un mandat particulier. Elles ne réalisent pas de profits pour les distribuer à des personnes particulières, aux propriétaires ou aux directeurs. Elles sont autogérées et ont la capacité de contrôler leurs activités.

4. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=1229221

5. Statistique Canada - Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat 2007, 2009 - https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=1229221

Enfin, l'adhésion à l'institution et les contributions de temps et d'argent ne sont pas exigées par la loi et ne constituent pas une condition pour en devenir membre. Pour ce faire, il faut recenser les activités sans but lucratif dans tous les secteurs de l'économie où les organismes sans but lucratif sont présents aujourd'hui. Pour diverses raisons, il est considéré comme primordial d'avoir une vue d'ensemble claire et quantifiable des entités qui forment ce secteur sans but lucratif au sens large.

Cette démarche méthodologique, couplée à une profusion de données a permis d'avoir des données désagrégées, ou du moins, dont la désagrégation est possible comme suit :

V. Présentation des résultats

Le secteur sans but lucratif au Canada du point de vue macroéconomique

Les institutions sans but lucratif^[5] (ISBL) continuent de contribuer de façon importante au bien-être social et économique des Canadiens. En 2007, la valeur ajoutée ou le produit intérieur brut (PIB)^[6] du secteur à but non lucratif de base^[7] s'est chiffré à 35,6 milliards de dollars, soit 2,5 % de celui de l'ensemble de l'économie canadienne. Lorsqu'on inclut les hôpitaux, les universités et les collèges, cette part augmente pour atteindre 7,0 %, soit 100,7 milliards de dollars en 2007.

En 2007, le PIB du secteur sans but lucratif de base a progressé^[8] de 5,8 %, soit un peu plus lentement que celui de l'économie canadienne (+6,0 %). Toutefois, le segment de base a augmenté plus rapidement (+6,4 %) que l'économie dans son ensemble en 2006. La croissance de l'activité économique du secteur sans but lucratif de base a dépassé celle de l'ensemble de l'économie canadienne en six des onze années comprises dans la période de 1997 à 2007.

Figure 1
Croissance du produit intérieur brut

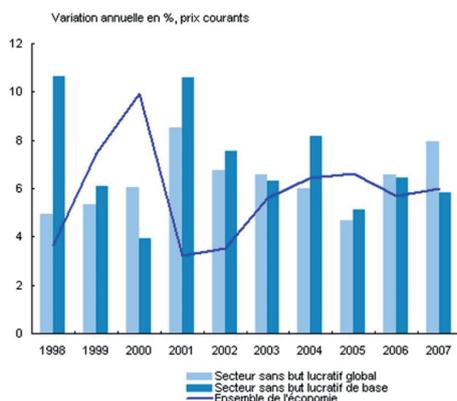


Figure 2
Croissance cumulative du produit intérieur brut, 1997 à 2007

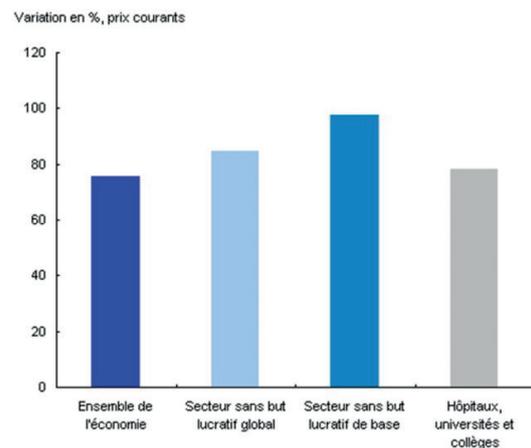
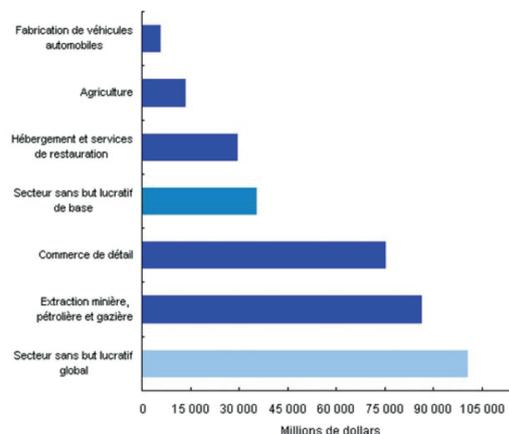


Figure 3
Produit intérieur brut du secteur sans but lucratif et de certaines industries, 2006



Note: Les données par industrie ne sont pas encore disponibles pour 2007.

Figure 4
PIB des hôpitaux, universités et collèges et du secteur sans but lucratif de base

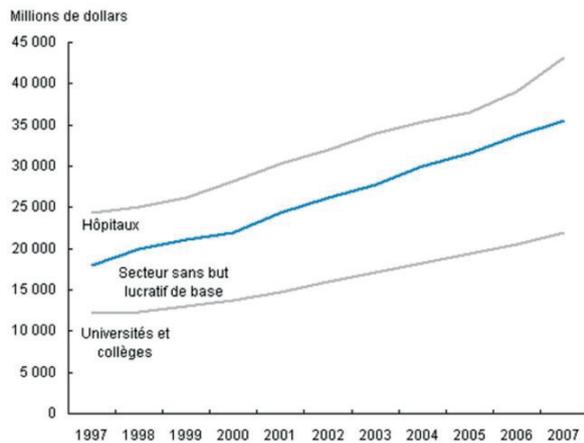
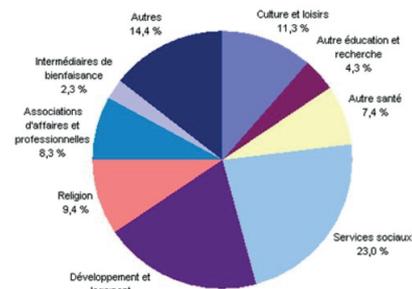
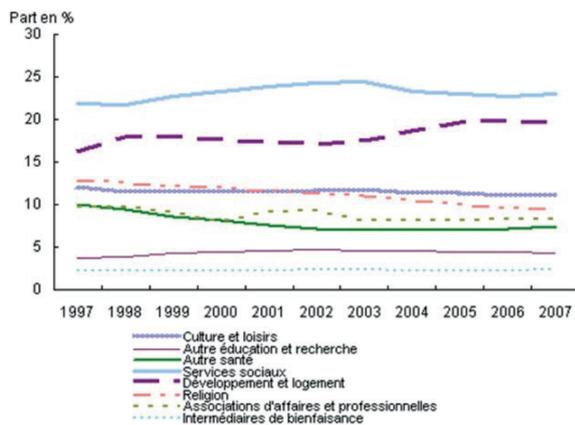


Figure 5
Répartition du PIB selon le domaine d'activité: secteur sans but lucratif de base, 2007

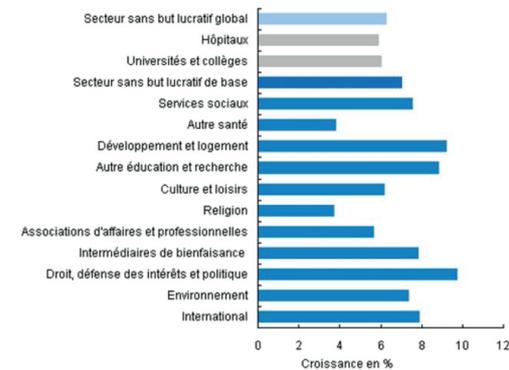


Note : La catégorie « autres » comprend les organismes actifs dans les domaines de l'environnement, du droit, de la défense des intérêts et de la politique, de l'international, et dans les domaines non classés ailleurs.

Figure 6
Répartition du PIB selon le domaine d'activité : secteur sans but lucratif de base



Croissance annuelle moyenne du PIB selon le domaine d'activité : secteur sans but lucratif global, 1997 à 2007
Figure 7



Note : Les domaines d'activités sont classés en ordre décroissant selon leur part moyenne du PIB du secteur sans but lucratif global (allant de 9,4 % pour les services sociaux à 0,3 % pour les organismes internationaux).

Il est utile de préciser que tout au long de cette publication, toute référence au secteur sans but lucratif de base regroupe les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les institutions sans but lucratif classées dans le secteur des sociétés. Toute référence au secteur sans but lucratif global comprend le secteur sans but lucratif de base et les institutions sans but lucratif classées au secteur des administrations publiques.

Il est aussi utile de préciser que la publication va dans le détail relatif au revenu et autres données susceptibles de dresser une idée de la contribution économique du secteur et qu'elle détaille également la méthodologie adoptée afin de collecter ces données, méthodologie disponible en annexe.

B. EXPÉRIENCE DES ETATS-UNIS

Le Royaume-Uni accorde une importance particulière à la valorisation du travail bénévole. Le NCVO utilise des méthodes spécifiques pour estimer la valeur économique du bénévolat, ce qui contribue à montrer l'ampleur de la contribution des bénévoles aux OSC. Les données recueillies permettent également de mesurer l'impact des OSCs sur les communautés locales. Cela inclut des informations sur les services fournis, l'inclusion sociale, l'accès à l'éducation et la réduction des inégalités.



INCLUSION DANS LES COMPTES ÉCONOMIQUES NATIONAUX :

Le BEA intègre le secteur sans but lucratif, y compris les associations à but non lucratif, dans les comptes économiques nationaux des États-Unis. Ils sont inclus en tant que composante distincte du PIB (Produit Intérieur Brut).

MESURE DES REVENUS ET DES DÉPENSES :

Le BEA collecte des données sur les revenus et les dépenses des organisations sans but lucratif. Cela inclut les revenus provenant de dons, de subventions, de ventes de biens et de services, ainsi que les dépenses liées aux salaires, à la location de locaux, aux achats de biens et de services, etc.

EMPLOI :

L'emploi généré par le secteur sans but lucratif, y compris les associations, est également mesuré. Cela inclut les emplois directs dans ces organisations, ainsi que les emplois indirects créés par leurs activités économiques.

IMPACT SUR LE PIB :

Les données recueillies par le BEA sont utilisées pour estimer la contribution du secteur sans but lucratif au PIB national. Cela permet de quantifier l'impact économique global des associations et des organisations à but non lucratif.

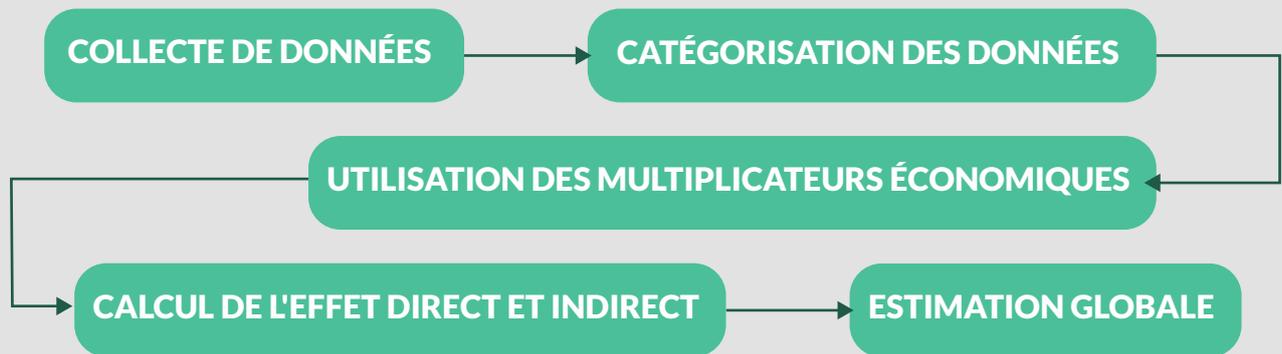
RAPPORTS RÉGULIERS :

Le BEA publie régulièrement des rapports et des analyses sur la contribution économique du secteur sans but lucratif. Ces rapports fournissent des données précieuses pour les décideurs politiques, les chercheurs et le grand public.

UTILISATION DE MÉTHODOLOGIES ÉCONOMIQUES STANDARD :

L'approche du BEA repose sur des méthodologies économiques standard reconnues au niveau international. Cela garantit la comparabilité des données et leur utilité pour l'analyse économique.

Plus spécifiquement, l'impact sur le PIB représente la contribution économique globale d'un secteur ou d'une activité spécifique à la production totale de biens et de services d'une économie. Le BEA opère selon la démarche suivante :



● COLLECTE DE DONNÉES

Le Bureau of Economic Analysis (BEA) collecte des données financières sur les organisations sans but lucratif, y compris les associations. Ces données incluent les revenus, les dépenses, les salaires, les investissements, et d'autres éléments financiers pertinents.

● CATÉGORISATION DES DONNÉES

Les données collectées sont ensuite catégorisées en fonction de la nature de l'activité économique. Par exemple, les revenus provenant de dons et de subventions sont catégorisés comme une composante des revenus du secteur sans but lucratif.

● UTILISATION DES MULTIPLICATEURS ÉCONOMIQUES

Le BEA utilise des multiplicateurs économiques pour estimer l'impact sur le PIB. Les multiplicateurs permettent de mesurer comment une dépense ou une activité dans un secteur particulier entraîne des dépenses supplémentaires dans l'économie. Par exemple, lorsqu'une association embauche des employés, ceux-ci dépensent leur salaire pour acheter des biens et des services, ce qui stimule d'autres secteurs de l'économie.

● CALCUL DE L'EFFET DIRECT ET INDIRECT :

L'impact sur le PIB est généralement calculé en combinant l'effet direct (les dépenses et les revenus directs générés par le secteur sans but lucratif) avec l'effet indirect (les dépenses induites dans d'autres secteurs de l'économie en raison de l'activité du secteur sans but lucratif). Par exemple, si une association dépense de l'argent pour acheter du matériel de bureau, cela stimule l'industrie de la vente au détail qui vend ce matériel.

● ESTIMATION GLOBALE :

En utilisant ces données et ces multiplicateurs, le BEA peut estimer l'impact global du secteur sans but lucratif sur le PIB national. Cela inclut non seulement les dépenses directes des associations, mais aussi les effets économiques induits dans d'autres secteurs.

L'expérience américaine en matière de mesure de la contribution économique des associations et du secteur sans but lucratif est considérée comme une référence mondiale. Elle offre un modèle pour d'autres pays qui cherchent à quantifier l'impact économique de ces acteurs dans leur propre économie. Cette approche permet de mettre en évidence le rôle significatif que jouent les associations dans la création d'emplois, la génération de revenus et le renforcement de l'économie nationale.

Aux Etats Unis, les organisations à but non lucratif ont été reconnues comme étant des moteurs essentiels du développement économique et communautaire. The Johns Hopkins Nonprofit Economic Data Project (NED)⁶ a généré de nouvelles informations essentielles sur les tendances économiques du secteur à but lucratif et a produit des rapports sur les composantes clés de l'économie à but non lucratif dans les régions et les États. Le projet NED a démontré, entre autres, que :

La main-d'œuvre à but non lucratif est forte de 12,5 millions de personnes⁷, ce qui en fait la troisième plus grande "industrie" des États-Unis et beaucoup plus dispersée, dépassant toutes les à but lucratif, sauf deux, dans sa contribution à l'emploi et aux salaires de l'État.



6. Nonprofit Economic Data Project (1999-2021) - Center for Civil Society Studies Archive
<http://ccss.jhu.edu/research-projects/nonprofit-economic-data/>

7. Nonprofit Economic Data Project (1999-2021) - Center for Civil Society Studies Archive
<http://ccss.jhu.edu/research-projects/nonprofit-economic-data/>

L'emploi dans le secteur sans but lucratif est dynamique et croît plus rapidement au fil du temps que l'emploi d'une manière générale.

L'emploi à but non lucratif s'étend aux banlieues et aux zones rurales.

Les salaires des organisations à but non lucratif dépassent en fait ceux des organisations à but lucratif dans de nombreux domaines où les deux secteurs opèrent.

Au niveau de la collecte de données du Nonprofit Economic Data Project (1999-2021), projet mis en place par Johns Hopkins Center for Civil Society Studies, la méthodologie qui a été utilisée pour pouvoir estimer la contribution du secteur des organisations à but non lucratif se base sur:

- Recueille des données trimestrielles sur l'emploi, les salaires et les établissements pour pratiquement tous les lieux de travail du pays, y compris les lieux de travail à but non lucratif, et rend ces données disponibles beaucoup plus rapidement que presque toutes les autres sources ;
- Couvre les lieux de travail publics et privés dans le même système de données, ce qui permet de comparer l'emploi et les salaires dans les secteurs sans but lucratif, à but lucratif et public au fil du temps et d'analyser l'évolution de la concurrence entre les secteurs sans but lucratif et à but lucratif ;
- Recueille des données au niveau individuel plutôt que des organisations, ce qui donne une image plus précise de la répartition de l'emploi dans une région, étant donné que de nombreuses organisations gèrent plusieurs locaux situés dans des endroits différents ;
- Est économiquement très fiable car les données sont déjà recueillies et vérifiées par les gouvernements et le centre de statistiques de travail dans le cadre du système national d'assurance chômage.

C. EXPÉRIENCE BRITANNIQUE

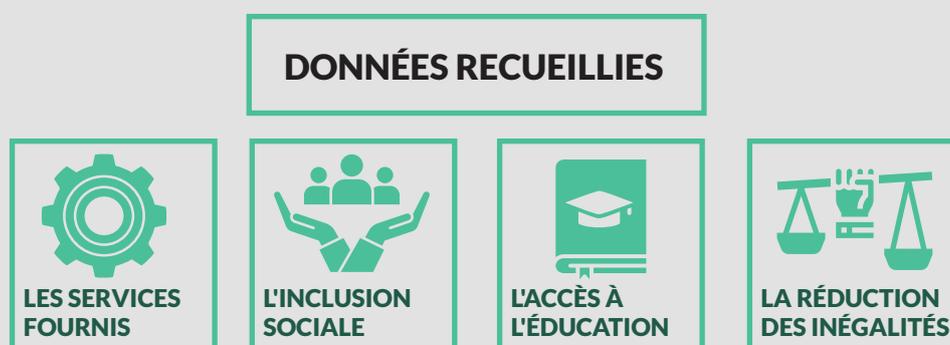
Le Royaume-Uni a mis en place plusieurs organisations et initiatives pour collecter des données sur le secteur associatif. Parmi elles, le **National Council for Voluntary Organisations (NCVO)** joue un rôle central. Il publie régulièrement des rapports et des recherches qui fournissent des données sur l'emploi, les revenus, les dépenses et l'impact des OSC.



Le NCVO et d'autres organismes utilisent des indicateurs clés pour évaluer la contribution économique des OSC. Cela inclut la mesure de l'emploi direct et indirect, les revenus générés par les organisations, la valeur des bénévoles, et l'impact sur le PIB⁸.

Le Royaume-Uni accorde une importance particulière à la valorisation du travail bénévole. Le NCVO utilise des méthodes spécifiques pour estimer la valeur économique du bénévolat, ce qui contribue à montrer l'ampleur de la contribution des bénévoles aux OSC.

Les données recueillies permettent également de mesurer l'impact des OSCs sur les communautés locales. Cela inclut des informations sur les services fournis, l'inclusion sociale, l'accès à l'éducation et la réduction des inégalités.



L'expérience britannique en matière de mesure de la contribution économique des OSC est caractérisée par une collecte de données rigoureuse, des indicateurs clés, la valorisation du bénévolat, et une utilisation judicieuse des données pour orienter les politiques et le développement du secteur associatif. Cette approche permet de quantifier et de mettre en évidence l'importance économique et sociale des OSC au Royaume-Uni, ce qui peut servir d'exemple pour d'autres pays cherchant à évaluer de manière similaire la contribution de la société civile à leur économie nationale.

D. EXPÉRIENCE DU KENYA

Au Kenya, les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle essentiel dans les domaines de la gouvernance et des droits de l'homme. Ces OSCs se rassemblent sous l'égide du Groupe de Référence des OSCs, une entité qui coordonne les efforts de plusieurs organisations engagées dans des activités d'intérêt public.

8. UK Civil Society Almanac 2021 <https://www.ncvo.org.uk/news-and-insights/news-index/uk-civil-society-almanac-2021/impact/#/>

Leur objectif principal est de mobiliser leurs membres en vue de contribuer au développement et à la mise en place d'un nouveau cadre juridique, réglementaire et institutionnel favorable aux OSCs. Ils ont élaboré en 2015 un rapport se rapportant à la contribution économique de la société civile au Kenya, et nous allons présenter ce qui a été mis en exergue dans cette étude.

Bien que le Kenya ait adopté la loi sur les organisations à but non lucratif en 2013, celle-ci reste en attente d'une promulgation officielle par le secrétaire du Cabinet responsable. Cette loi vise à permettre aux OSCs de s'autoréguler et de créer un espace spécifique pour leur action. Néanmoins, la contribution économique des OSCs au développement du Kenya suscite des interrogations, car leur impact n'est pas clairement compris par de nombreuses parties prenantes.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES OSCS

37,2 MILLIARDS DE KES

1,1 % DU PIB ANNUEL

ENTRE 2008 ET 2013

Selon les données du Bureau National des Statistiques du Kenya, les OSCs ont directement contribué en moyenne à hauteur de 37,2 milliards de KES (soit 1,1 % du PIB annuel) entre 2008 et 2013. Cependant, ces chiffres sont sujets à débat, avec des estimations allant jusqu'à 100 milliards de KES dans les documents de certaines organisations à but non lucratif.

Outre leur impact économique, les OSCs ont joué un rôle crucial dans la formulation des politiques publiques au Kenya, en encourageant la participation du public aux processus décisionnels, tant au niveau national que dans les comtés. Leur influence s'est également manifestée dans la création de lois importantes, telles que la Constitution de 2010, la loi sur les enfants, les lois du travail, la loi sur le mariage, entre autres.

Cependant, il est important de noter que l'appréciation des OSCs par le public kényan varie en fonction de leurs domaines d'intervention. Les OSCs axées sur le développement, qui œuvrent dans des domaines tels que l'alimentation, l'éducation, l'emploi, la santé et la protection de l'enfance, ont tendance à avoir un lien plus fort avec la population que les OSC axées sur la gouvernance, dont les actions sont parfois perçues comme moins tangibles.

Les économistes utilisent les mesures du revenu national et de la production pour quantifier l'activité économique d'une nation en totalisant la valeur des biens et des services produits dans son économie. Selon le Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS), les comptes nationaux fournissent des informations sur les transactions économiques entre les différents agents économiques d'une économie et avec le reste du monde.

Le produit intérieur brut (PIB) est la statistique de la comptabilité nationale la plus couramment utilisée.

En termes de comptabilité nationale, il a été noté que ni le KNBS, ni d'autres groupes de réflexion think tanks économiques tels que le Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis (KIPPRA) ou l'Institute of Economic Affairs (IEA). L'Institut des Affaires Economiques (IEA) ne collecte pas de données sur la contribution directe des OSC à l'économie.

Le KNBS recueille des données sur vingt-et-un secteurs de l'économie, mais la contribution des OSC à l'économie n'est pas prise en compte nulle part dans ses rapports en tant qu'unité économique. La KIPPRA publie un rapport annuel sur l'état de l'économie kényane dans le cadre de sa série "[Kenya Economic Report](#)" depuis 2009. Les publications font état de plusieurs secteurs, mais pas de la société civile.

Il faut préciser que ni le système de comptabilité nationale du Kenya ni les rapports de KIPPRA n'ont identifié les OSC comme une activité économique. Les OSC n'apparaissent donc pas dans les comptes nationaux en tant qu'activité spécifique. Leur compte est rapporté dans les comptes nationaux sous la rubrique "[Non-Profit Institutions Serving Households \(NPISH\)](#)" ([institutions sans but lucratif au service des ménages](#)). Ce sont des producteurs privés non marchands qui sont des entités juridiques indépendantes. Leurs principales ressources, à l'exception de celles provenant de ventes occasionnelles, sont tirées des contributions volontaires en espèces ou en nature des ménages en leur qualité de consommateurs en tant que consommateurs, des paiements effectués par les administrations publiques et des revenus de la propriété. Cette catégorie comprend l'ensemble des institutions sans but lucratif qui ne sont pas principalement financées et contrôlées par les pouvoirs publics et qui fournissent des biens ou des services aux ménages et à leurs membres, gratuitement ou sans contrepartie. et ne sont pas économiquement significatives. Elles comprennent les OSCs, les organisations confessionnelles, les clubs sportifs et autres, les syndicats et les partis politiques. clubs sportifs et autres, les syndicats et les partis politiques, les sociétés professionnelles. Pour calculer avec précision la contribution des OSCs, il faut déterminer leur poids dans les NPSH. Cette tâche est intrinsèquement difficile étant donné le faible niveau de divulgation des OSCs.

L'exercice est d'autant plus compliqué qu'une grande partie de la contribution du secteur est comptabilisée dans les activités dans lesquelles le travail est effectué. Les contributions des OSCs actives dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation sont, par exemple, comptabilisées dans les activités économiques respectives. Les contributions des OSCs actives dans l'agriculture, la santé, l'éducation, entre autres, sont, par exemple, comptabilisées dans les activités économiques respectives. Les statistiques officielles sur la contribution des OSCs au PIB sont, par conséquent, problématiques et significativement sous-estimées.

E. SYNTHÈSE DES EXPÉRIENCES INTERNATIONALES

Dans le monde entier, les Organisations de la Société Civile (OSCs) jouent un rôle économique significatif et croissant. Leur ensemble de caractéristiques distinctives justifie l'application d'une analyse spécifique et attire de plus en plus l'attention des gouvernements. Toutefois, en Tunisie, des statistiques complètes et distinctes n'ont jamais été établies pour les organisations à but non lucratif. Par conséquent, il est impératif d'améliorer l'étendue de la collecte de données et la précision de la classification de ces entités dans les systèmes statistiques nationaux.

Des efforts ont été entrepris à l'échelle mondiale pour évaluer la contribution économique de la société civile, mais avec des résultats mitigés, principalement en raison de la rareté et de la discordance des données. Cela a été particulièrement évident au Kenya, où les Organisations de la Société Civile (OSCs) ont été confrontées à des problèmes de communication limitée, et où le système comptable national a eu du mal à capturer efficacement les données financières du secteur."

Les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni et l'Union Européenne ont développé des approches pour mesurer la contribution économique des OSCs. Ils utilisent des indicateurs tels que l'emploi, les revenus, les dépenses, la participation citoyenne et l'impact sur le PIB pour évaluer cette contribution.

02.

PRINCIPAUX DÉFIS RELIÉS À LA TUNISIE EN MATIÈRE DE MESURE DE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE

La Tunisie pourrait cependant faire face à plusieurs défis lors de la mise en œuvre d'une telle mesure. La collecte de données fiables et la transparence au sein du secteur associatif pourraient poser un défi. Il est donc essentiel d'établir des normes de collecte de données pour garantir leur fiabilité. Les indicateurs utilisés pour mesurer la contribution économique des OSC peuvent être complexes. La Tunisie devra investir dans les compétences nécessaires pour collecter, analyser et interpréter ces données.

Le secteur associatif tunisien est diversifié, ce qui rend la mesure globale de la contribution économique plus complexe, car les méthodes peuvent varier en fonction du domaine d'activité.

Il sera nécessaire donc d'accroître la sensibilisation et l'éducation au sein du secteur associatif tunisien sur l'importance de la mesure de la contribution économique. Il est important d'encourager les OSC à tenir des registres financiers précis.

Les financements étrangers reçus par la Tunisie peuvent affecter la mesure de la contribution économique. Il est donc crucial de comprendre comment ces financements sont utilisés et leur impact sur l'économie nationale.

Les conditions politiques et le cadre réglementaire en Tunisie peuvent influencer la mesure de la contribution économique des OSC. Un cadre juridique clair et favorable est essentiel pour garantir la transparence et la crédibilité de la mesure. La Tunisie pourrait être confrontée à des ressources limitées pour mettre en œuvre un système de mesure de la contribution économique robuste. Des investissements dans la formation, les infrastructures et les compétences pourraient être nécessaires.

Il est également important de noter que l'INS a mis à jour sa nomenclature d'activités en 2009⁹, en détaillant les activités des organisations associatives au niveau de la division 94. Cette nomenclature devrait permettre la collecte de données dans l'optique de calculer la contribution économique du secteur sans but lucratif et ce en récupérant les informations relatives à l'emploi (direct et indirect), la contribution fiscale, la contribution sociale et les financements étrangers.

9. INS - Nomenclature d'Activités Tunisienne de 2009 (NAT), 2009 - <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/NAT%202009.pdf>

Par ailleurs, le croisement des données publiques revêt une importance capitale dans la mesure de la contribution économique du secteur associatif en Tunisie. Cette démarche implique une collaboration étroite entre diverses institutions gouvernementales et organismes associatifs. En combinant les données recueillies par les institutions nationales telles que l'INS, la présidence du gouvernement, les ministères et les autorités fiscales avec les informations fournies par les associations elles-mêmes, il devient possible de dresser un tableau exhaustif et précis de la contribution économique de ces entités. Les données fiscales, les registres des associations, les rapports financiers des organisations sans but lucratif, et d'autres sources gouvernementales peuvent être croisés avec les données sur les revenus, les dépenses, l'emploi et les activités des associations. Cette collaboration interinstitutionnelle favorise la transparence, renforce la crédibilité des données et assure une meilleure cohérence dans la mesure de la contribution économique du secteur associatif. Elle permet également aux institutions gouvernementales de mieux comprendre l'impact des associations sur l'économie nationale, ce qui peut orienter les politiques publiques en faveur du renforcement de ce secteur essentiel.

En conclusion, la mise en place d'un système de collecte de données devrait faire intervenir directement chaque structure responsable du secteur concerné. Considérant la diversité des institutions impliquées, surtout depuis 2011, cela nécessite la formulation d'instructions gouvernementales. Ces institutions doivent soit uniformiser la nomenclature utilisée, en adoptant celle créée par l'INS en 2009, ou opérer une séparation entre ISBL et autres secteurs. Dans tous les cas, un travail de collecte de données fiable, rigoureuse et mise à jour devrait être effectué.

ETAT DES LIEUX RELATIF À LA DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS EN TUNISIE



Tel qu'il a été explicité précédemment, l'estimation de la contribution économique de la société civile est possible sous réserve de la disponibilité des données le permettant. C'est dans cette optique que l'équipe de recherche a procédé à la collecte d'informations, par le biais de demandes d'accès à l'information auprès des administrations compétentes, mais aussi par la conduite d'entretiens individuels semi directifs ayant pour objectif d'orienter et d'affiner encore plus les informations collectées.

Cependant, ces deux étapes n'ont pas permis la collecte de toutes les informations nécessaires. Quant aux données collectées, elles demeurent incomplètes et ne couvrent qu'une partie de l'apport économique des associations.

01. DONNÉES DISPONIBLES

Les demandes d'accès à l'information ont permis à l'équipe de recherche d'avoir une idée préliminaire sur les données disponibles au niveau des administrations contactées. C'est ainsi que sur les 11 demandes d'accès à l'information déposées, 3 seulement ont eu un retour favorable de la part des administrations, détaillées dans le tableau suivant :

STRUCTURE	INFORMATIONS DEMANDÉES	COMMENTAIRES
BANQUE CENTRALE	Montant des rentrées en devise des associations et ONGs internationales	La Banque Centrale n'a pas donné suite à la demande d'accès à l'information déposée.
AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE & L'INNOVATION	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des associations partenaires avec l'API - Liste des bénéficiaires des programmes d'appui en partenariat avec les associations 	<p>L'équipe de recherche a rencontré la direction chargée des bases de données et celle chargée des relations avec la société civile.</p> <p>La base de données sur les associations partenaires avec l'API n'existe pas et les partenaires (selon les personnes rencontrées) se limitent à des interventions ponctuelles.</p> <p>Il existe cependant une direction chargée de la coopération internationale. L'appui à l'entrepreneuriat pourrait être appréhendé du point de vue des programmes d'aide (agences des nations unies, UE ...) qui eux même disposent d'indicateurs.</p>

STRUCTURE	INFORMATIONS DEMANDÉES	COMMENTAIRES
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	<p>Liste des associations partenaires avec le ministère de l'agriculture dans le cadre de programmes d'appui à l'entrepreneuriat</p> <p>Liste des bénéficiaires des programmes d'appui à l'entrepreneuriat en partenariat avec les associations</p>	
AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL INDÉPENDANT SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des associations bénéficiaires du programme de bénévoles - Liste des bénéficiaires du programme de bénévolat 	<p>L'ANETI a répondu favorablement à la demande d'accès à l'information déposée.</p> <p>La directrice de l'ANETI a été rencontrée informellement à l'ANETI. L'étude lui a été présentée, et elle a exprimé une prédisposition à appuyer l'équipe. Un entretien va être organisé avec l'équipe de l'ANETI pour explorer le potentiel de partenariat.</p> <p>Un premier RDV a été convenu, mais ce RDV a été reporté. L'équipe de recherche a relancé l'ANETI mais sans retour</p>
BUREAU DE L'EMPLOI	<p>Liste des associations inscrites au bureau d'emploi</p>	<p>Le bureau d'emploi n'a pas des données chiffrées que pour les organismes de la société civile qui sont affiliés, disposant d'un contrat SIVP, de bénévolat...</p> <p>Cette base de données, selon la personne interrogée au niveau du bureau de l'emploi, existe au niveau du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.</p> <p>Les associations qui souhaitent bénéficier des programmes du bureau de l'emploi doivent s'y inscrire. La liste peut donc être non exhaustive. Il faudrait par ailleurs la croiser avec la liste des personnes qui se déclarent travaillant au niveau des associations.</p> <p>Un deuxième contact, nous a permis également de pré identifier ONEC (observatoire national de l'emploi) qui pourrait éventuellement disposer d'informations relatives à l'emploi au niveau des associations (liste des associations, bénéficiaires).</p>

STRUCTURE	INFORMATIONS DEMANDÉES	COMMENTAIRES
CAISSE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	<p>Liste des associations affiliées à la CNSS</p> <p>Montant des déclarations CNSS des associations affiliées à la CNSS</p>	<p>La CNSS a répondu favorablement à la demande d'accès à l'information déposée.</p> <p>Au niveau des rencontres informelle, il semble que les personnes interrogées au niveau de la CNSS, ou bien ne dispose pas d'information sur l'existence ou pas d'une codification spécifique au associations affiliées à la CNSS et aux personnes déclarées ou bien sont réticent à divulguer ces informations.</p> <p>Deux lettres officielles ont été adressées dans l'objectif de rencontrer le directeur de la CNSS. Ces lettres ont été suivies d'appels téléphoniques. Malheureusement, la CNSS n'a pas donné de suite à cette requête</p>
MINISTÈRE DES FINANCES - DIRECTION GÉNÉRALE D'IMPÔT	<p>Nombre d'associations disposant de matricule fiscal.</p> <p>Ressources fiscales de la société civile (associations, partis politique, syndicats):</p> <p>Taxes douanières, TVA, impôt sur les sociétés, impôts sur les personnes physiques, timbres fiscaux et frais d'inscription</p>	<p>Selon les informations collectées d'une manière informelle, au niveau de la matricule fiscal, il n'existe aucune codification interne spécifique aux associations. La différenciation peut alors se faire par le type de régime fiscal (Les associations étant partiellement assujetties à la TVA ou exonérées). Au niveau de la catégorisation des activités, il existe un code spécifique mais qui réunit à la fois les associations et les institutions publiques. Accéder à ces informations, nécessiterait au niveau de la direction ou bien la création d'un module de tri (au niveau de la base de données) ou de croisement d'information.</p> <p>Nous avons également été informés qu'une demande pareille a été déposée auparavant, mais n'a pas eu de retour vu la complexité et la sensibilité de l'information. Il nous a été recommandé de joindre à la demande d'information, la liste des associations officielles obtenue à travaux des canaux formels de la présidence du gouvernement.</p>

STRUCTURE	INFORMATIONS DEMANDÉES	COMMENTAIRES
REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES	Nombre des inscrits issus de la Société Civile	<p>Le RNE n'a pas donné suite à la demande d'accès à l'information déposée.</p> <p>Suite aux contacts amorcés par l'équipe de Recherche, il a été convenu, en concertation avec le directeur du RNE de mettre à disposition de Kawakibi, les états financiers des associations enregistrées des années 2020- 2021. Cependant, le nombre étant élevé, le temps d'extraction des états financiers et les coûts relatifs à l'opération sont très élevés. Suite à la consultation de fiscalistes et de comptables, il s'est avéré, que même ces informations seront à disposition de l'équipe de recherche, elles ne pourront aboutir à des conclusions de l'estimation de la contribution économique des associations.</p> <p>Selon les personnes interrogées, le RNE ne dispose pas d'une codification interne spécifique. Il serait par ailleurs intéressant de rencontrer le directeur du RNE pour voir si ces données existent ou pas.</p>
MINISTÈRE DES FINANCES	Montants des subventions publiques dédiés aux associations par rapport au budget de l'État.	<p>Le ministère des finances n'a pas donné suite à la demande d'accès à l'information déposée.</p> <p>Voir la possibilité d'envisager un partenariat avec le ministère des finances pour la mise en place de cette étude. Ce partenariat est à même de faciliter la collecte et l'accès aux données notamment auprès de la Banque Centrale, de la Direction Générale d'Impôt.</p>
AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES	Liste des associations partenaires avec l'APIA Liste des bénéficiaires des programmes d'appui en partenariat avec les associations	Idem que le l'API
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE	Liste des associations partenaires avec le Ministère de l'Industrie dans le cadre du programme pour la création de l'emploi et le nombre des bénéficiaires de ce programme	Idem que le l'API

Les informations suivantes ont été recueillies suite aux demandes d'accès aux informations demandées :

- **ANNEXE 1** : Les montants détaillés des financements publics attribués aux associations et aux amicales des années 2016, 2017, 2018, 2019, 2020
- **ANNEXE 2** : Le nombre de bénéficiaires des programmes d'incitation à l'emploi de l'ANETI incluant le service civique volontaire de 2012 à 2021
- **ANNEXE 3** : Le nombre de personnes déclarées et le montant des cotisations sociales à la CNSS des associations actives de la société civile - système de travail Travailleurs non agricoles de 2018 à 2021

02. LECTURE CRITIQUE DES DONNÉES COLLECTÉES

A la lumière de cette première étape, il est apparu que les données relatives à la contribution des associations à l'emploi (contribution à l'emploi, contribution fiscale, contribution sociale, contribution à la création d'emploi...) n'étaient pas disponibles et qu'il y avait une réticence à mettre à disposition de la recherche de telles informations.

Une seconde étape a été d'essayer de rencontrer directement les directeurs des institutions ciblées par cette première phase de collecte de données primaires, ou des personnes ressources au sein de ces institutions capable de répondre à nos questions, les institutions ciblées étaient:

LA COUR DES COMPTES

LE CENTRE D'INFORMATION DE FORMATION D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION SUR LES ASSOCIATIONS (IFEDA)

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DES QUALIFICATIONS (ONEQ)

L'AGENCE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL INDÉPENDANT (ANETI)

LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNSS)

LE MINISTÈRE DES FINANCES

LA DIRECTION GÉNÉRALE D'IMPÔT SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DES FINANCES

LE REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES (RNE)

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ASSOCIATIONS SOUS TUTELLE DE LA PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE SOUS TUTELLE DE LA PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA PLANIFICATION

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LA BANQUE CENTRALE

LA COMMISSION TUNISIENNE D'ANALYSE FINANCIÈRE (CTAF)

L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

Hormis le fait qu'il ne nous a pas été possible de rencontrer les responsables à la tête de toutes ces administrations, le constat demeure le même que celui tiré suite au dépôt des demandes d'accès à l'information. La cour des comptes a par ailleurs corroboré la difficulté de collecte d'informations relatives au financement de la société civile dans son rapport relatif au Financement des Associations dans le Cadre de la Coopération Internationale¹⁰, mentionnant par ailleurs l'imprécision du système d'information relatif au volume de financement, ainsi que les lacunes en termes de gouvernance et le retard de mise en œuvre des projets.

Une seconde rencontre a été organisée avec l'INS en date du 25 octobre 2022, afin d'exposer les résultats de la recherche et explorer les différentes pistes disponibles afin de parvenir à la quantification de la contribution économique de la société civile tunisienne.

l'INS a réitéré la nécessité d'harmonisation de la nomenclature entre les différentes parties prenantes afin de mieux cerner la contribution économique. Il est aussi judicieux de préciser que cette harmonisation sert en premier lieu l'administration dans son ensemble en ce sens qu'il lui serait beaucoup plus facile d'effectuer ses diverses missions de contrôle.

10. Cour des comptes - Le Financement des Associations dans le Cadre de la Coopération Internationale, 2021
- http://www.courdescomptes.nat.tn/Fr/thematiques_58_4_-1_0_0_0000_0000_le-financement-des-associations-dans-le-cadre-de-la-cooperation-internationale_291#

Analyse de la réponse d'accès à l'information auprès de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

L'équipe de recherche a déposé en date du 29 avril 2022 une demande d'accès à l'information auprès de la CNSS. Les documents demandés étaient les suivants : liste des associations affiliées à la CNSS et montant des déclarations CNSS des associations affiliées à la CNSS.

La CNSS a répondu favorablement à la demande d'accès et a fourni à l'équipe de recherche un tableau récapitulatif des chiffres des salariés dans la catégorie des travailleurs dans le secteur non agricole pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021. D'abord et d'une manière générale, la contribution d'un secteur économique à la caisse nationale de sécurité sociale sert à financer les programmes de sécurité sociale tels que les aides liées au chômage, les pensions et les retraites. Il faut noter qu'à partir de 2006 les recettes des branches de l'assurance maladie et de la réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles reviennent à la CNAM nouvellement créée¹¹.

La première conclusion à tirer à ce niveau est que plus la contribution est élevée, plus le secteur contribue au financement de ces programmes. De par les chiffres avancés par la CNSS dans la réponse à la demande d'accès à l'information, les contributions du secteur des travailleurs non agricoles a évolué en nombre de 8633 en 2018 à 9401 en 2021, c'est-à-dire d'environ 9% en 4 ans, et en montant de 25,9 millions en 2018 à 38 millions en 2021, c'est-à-dire d'environ 47%. Ce qu'il faut préciser aussi, et comme précédemment évoqué au niveau du tableau, la CNSS ne dispose pas d'une codification spécifique aux associations affiliées à la CNSS et aux personnes déclarées, et donc la CNSS ne dispose pas de chiffres et de montants exacts de la contribution du secteur de la société civile.

Si on se réfère strictement aux chiffres reçus de la part de la CNSS pour l'année 2020 concernant les employés des associations, 7567 employés sont contractés. De l'autre côté le marché de l'emploi en Tunisie pour la même année compte dans les 1762129 salarié selon les statistiques de l'INS¹². Cela veut dire que les salariés de la société civile représentent 0,42% de la totalité des salariés dans le pays. Nous sommes en tout lieu de penser que le chiffre sous-estime la part réelle de cette contribution, tant la non déclaration ou le manque d'information/codification auprès de la CNSS sont légion. Même dans le cas où nous prenions le chiffre tel quel, il indique que le secteur de la société civile n'embauche qu'une partie infime du marché de l'emploi en Tunisie.

11. Loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie, en ligne: https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_isn=68256&p_lang=fr

12. Le site officiel de l'INS: <https://www.ins.tn/statistiques/94>

LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE * (SECTEUR DES TRAVAILLEURS NON AGRICOLE À LA CNSS)



Évolution du Nombre de contributeurs non agricoles à la CNSS



Évolution du montant de la cotisation CNSS des contributeurs non agricoles

* la CNSS ne dispose pas des données désagrégées par type d'association

Autre indicateur à relever celui de l'expansion du secteur. Ce dernier étant en évolution continue (8,89% en 4 ans selon les données reçues de la part de la CNSS dans la demande d'accès à l'information). Cette évolution constante suggère que le secteur n'est pas en difficulté économique. En fait, selon les chiffres disponibles, il semble jouer un rôle significatif dans la contribution à l'économie nationale.

8,89% Taux d'évolution en 4 ans

En fin de compte, en se basant sur les données fournies à l'équipe de recherche par la CNSS, deux conclusions peuvent être déduites.

Tout d'abord, il est difficile d'affirmer que le secteur de la société civile a une contribution significative à la création d'emplois, étant donné le faible pourcentage de seulement 0,42% parmi l'ensemble des salariés du pays.

De plus, il est important de noter que ces chiffres ne sont probablement pas exacts, car la CNSS ne dispose pas de codification spécifique pour ce secteur. En conséquence, il est difficile d'affirmer avec certitude que ce secteur a une contribution économique élevée ou moyenne. Bien que cet indicateur soit important, il ne suffit pas à lui seul pour évaluer de manière exhaustive la contribution économique d'un secteur particulier.

Analyse de la réponse d'accès à l'information auprès de la Cour des Comptes

La Cour des Comptes a publié en 2021 un rapport de mission sur le financement des associations dans le cadre de la coopération internationale¹³. La mission de recherche a également conduit deux entretiens avec Me Fadhila Gargouri, magistrate auprès de la Cour des Comptes qui a également supervisé l'élaboration du rapport pré-cité.

L'une des premières observations de la Cour était que les informations sur le montant du financement étranger des associations ne sont pas complètes ou précises dans les données disponibles. Dans les faits, selon les données de la Banque Centrale, les montants des financements étrangers s'élevant à 27,668 millions de dinars en 2017 et 17,078 millions de dinars en 2018 ne constituent que 41% et 22% des estimations de 68 millions de dinars et 78 millions de dinars respectivement, telles que rapportées par la Cour des Comptes.



Suite au faible suivi des programmes de coopération internationale par le Ministère des affaires étrangères et par celui chargé de la coopération internationale et au manque de coordination entre ces deux ministères et la dispersion des informations disponibles, on ne dispose pas de données fiables et précises quant aux montants des financements étrangers octroyés aux associations¹⁴.



¹³. Le site officiel de l'INS: <https://www.ins.tn/statistiques/94>

¹⁴. http://www.courdescomptes.nat.tn/Fr/thematiques_58_4_-1_0_0_0000_0000_Le%20Financement%20des%20Associations%20dans%20le%20Cadre%20de%20la%20Coop%C3%A9ration%20Internationale__291

ESTIMATIONS DU MONTANT DU FINANCEMENT ÉTRANGER DES ASSOCIATIONS

ESTIMATION DU MONTANT DES FINANCEMENTS ÉTRANGERS SELON LA BANQUE CENTRALE :



27,668

Millions de Dinars en 2017

17,078

Millions de Dinars en 2018

ESTIMATION DU MONTANT DES FINANCEMENTS ÉTRANGERS SELON LA COUR DES COMPTES :



68

Millions de Dinars en 2017

78

Millions de Dinars en 2018

Il s'agit du même obstacle rencontré avec la CNSS quant à la codification du secteur de la société civile. Or pour la banque centrale, les informations disponibles ne sont pas forcément exploitables. La Cour des Comptes a relevé que dans leur système d'information, les failles sont grandes. Par exemple, considérant qu'il n'est pas possible d'identifier les associations qui ont bénéficié d'un financement étranger si à chaque occasion l'association est catégorisée selon un identifiant différent qui peut s'agir d'un numéro ou d'un code ou d'initiales. Ce genre d'information n'est pas précis et ne permet pas la Cour des Comptes d'exploiter les données y afférentes parce que confrontée souvent à une multiplicité d'associations labellisée selon un même signe, code ou initiales.

Il n'a pas été possible à plusieurs reprises d'identifier les bailleurs de fonds malgré l'importance de cette information dans la détermination du programme de coopération internationale en question. De plus, le recoupement d'informations qu'a effectué la Cour des Comptes relèvent plusieurs incohérences entre les déclarations des associations et les données disponibles au niveau de la banque centrale.

Les données ne sont pas les mêmes également au niveau de la Banque Centrale et de la Présidence du gouvernement : la Cour a relevé un décalage important entre les chiffres des années 2017 et 2018 entre les deux administrations concernant les mêmes associations.

La Cour a aussi appelé les ministères à une meilleure communication pour éviter l'effritement des données.

Le recouplement concerne aussi des informations collectées de la part des bailleurs, des rapports d'associations, les rapports d'exécution des programmes de coopération internationale et les données collectées auprès de la direction générale de la société civile à la présidence du gouvernement. Les résultats indiquent aussi que 566 associations n'ont pas respecté l'obligation d'informer le secrétaire général du gouvernement des données relatives aux financements étrangers et leur publication dans l'un des médias écrits.

Le rapport souligne également le fait que le secrétariat général du gouvernement n'a pas reçu les rapports des commissaires aux comptes de 84 associations parmi 93 en 2017 et de 88 associations parmi 90 en 2018 dont les financements étrangers ont dépassé 100 MD et ce en l'absence des mécanismes lui permettant de relever ces infractions.

La Cour des Comptes a également relevé que les conventions de coopération internationale en relation avec le financement des associations ne prévoient pas toujours des mécanismes de suivi clairs, ce qui a engendré une insuffisance voire l'absence, dans certains cas, du suivi de l'exécution des projets financés dans ce cadre par les autorités tunisiennes.

De plus, les lignes directrices des propositions des projets organisés dans le cadre des programmes de coopération internationale ne garantissent pas toujours la transparence des procédures de mise en concurrence pour la sélection des associations bénéficiaires en l'absence d'une méthodologie d'évaluation claire et précise.

La Cour a donc appelé les organismes publics en question à exercer les missions qui leur sont confiées dans le cadre des structures de pilotage et de gestion de ces programmes, et à veiller à ce que les conventions comportent les mécanismes nécessaires à leur suivi et à leur bonne mise en œuvre.

Dans le contexte de la présente étude, il est important de noter que l'impact économique du secteur de la société civile demeure indiscernable. La précision des données est une condition essentielle pour réaliser une analyse et une évaluation rigoureuses. Malgré les efforts de la Cour des Comptes pour recueillir et croiser des informations, elle n'a pas réussi à fournir des estimations, même approximatives, de cet impact.

De plus, en l'absence de mécanismes alternatifs, tels que des enquêtes fiables menées par des organismes indépendants ou l'utilisation de modèles économétriques pour estimer l'impact économique en se basant sur les variables disponibles auprès des institutions de statistiques (INS) pour extrapoler des tendances à partir des données existantes, il demeure difficile d'approcher des estimations qui se rapprochent de la réalité.

Analyse de la réponse d'accès à l'information auprès de l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant

L'équipe de recherche a déposé en date du 12 Mai 2022 une demande d'accès à l'information auprès de l'ANETI. Les documents demandés étaient les suivants : Liste des associations bénéficiaires du programme de bénévoles et liste des bénéficiaires du programme de bénévolat.

L'ANETI a répondu favorablement à la demande d'accès à l'information déposée. Elle a fourni des chiffres pour les années à partir de 2012 et jusqu'à l'année 2021 concernant le nombre des bénéficiaires du programmes couverts par les contrats Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle (SIVP).

D'abord, ce type de contrat a pour objectif d'aider les jeunes diplômés à s'insérer dans la vie active et à acquérir de nouvelles compétences. Ainsi, pour accompagner les jeunes et les entreprises, l'État met en place des aides pour baisser le coût du travail et faciliter la formation des jeunes diplômés. Ce stage est désormais appelé CIVP ou Contrat d'Initiation à la Vie Professionnelle”.

Le décret gouvernemental 542¹⁵ portant sur les mesures et les critères spécifiques relatifs aux contrats CIVP. énumère les avantages principaux de ce contrat notamment:

■ **L'employeur est exonéré des charges patronales quant aux employés bénéficiant du contrat CIVP.**

■ **L'employé, diplômé de l'enseignement supérieur, a le droit à une indemnité supplémentaire versée par l'Etat à hauteur de 200DT.**

■ **Une contribution financière d'aide à la formation est aussi mise à disposition des entreprises pour accompagner la montée en compétence de leurs nouvelles recrues.**

15.Selon le Décret n°2019- 542 du 28 mai 2019 fixant les programmes du fonds national de l'emploi, les conditions et les modalités de leur bénéfice, L'ANETI a mis à votre disposition un site relatif à chaque contrat et à chaque population .

L'ANETI a également fourni un tableau relatif au nombre des bénéficiaires du programme de bénévolat pour les mêmes années, c'est -à -dire le Contrat Service Civil (CSC). Ce contrat vise à permettre aux diplômés de l'enseignement supérieur primo-chercheur d'emploi d'exercer une activité leur permettant de développer leurs aptitudes et compétences et d'acquérir des capacités pratiques facilitant leur intégration dans la vie active dans un emploi salarié ou dans un travail indépendant¹⁶.

Ce genre de contrat ainsi que le SIVP ou CIVP peuvent évidemment couvrir les employés de la société civile mais aucune indication sur les tableaux ne permet la vérification de cela. L'ANETI comme la CNSS, ou encore la Banque Centrale n'a pas de codification spécifique pour le secteur de la société civile. De plus, L'ANETI opère sur une base de déclaration volontaire de la part des associations souhaitant bénéficier desdits programmes. Ceci nous mène à dire que les chiffres dont dispose l'ANETI ne couvre que partiellement le secteur.

Dans ce cas là, il est très complexe d'estimer l'impact économique du secteur de la société civile en utilisant les contrats en question.

Il aurait été envisageable de réaliser des estimations en se basant sur des pourcentages généraux. Par exemple, il aurait été possible d'utiliser la proportion d'employés travaillant au sein d'organisations de la société civile, puis d'appliquer ce pourcentage au nombre de bénéficiaires des contrats SIVP ou CSC afin d'obtenir une estimation globale. Cependant, faute de disposer à l'origine de cette proportion, l'équipe de recherche n'a pas pu obtenir des données précises auprès des différentes structures sollicitées, rendant cette hypothèse non fondée.

Analyse de la réponse d'accès à l'information auprès du Ministère des Finances

L'équipe de recherche a déposé en date du 09 mai 2022 une demande d'accès à l'information auprès du Ministère des Finances. Les documents demandés concernaient le montant du financement public des associations dans le cadre du budget de l'État pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Le Ministère des Finances a répondu favorablement à la demande d'accès à l'information déposée. Le 23 mai 2021 a fourni à l'équipe de recherche des tableaux représentant les aides publiques prévues dans le budget de l'Etat au profit des mutuelles et associations relevant des différents ministères et ce à partir de l'année 2016 jusqu'à l'année 2020.

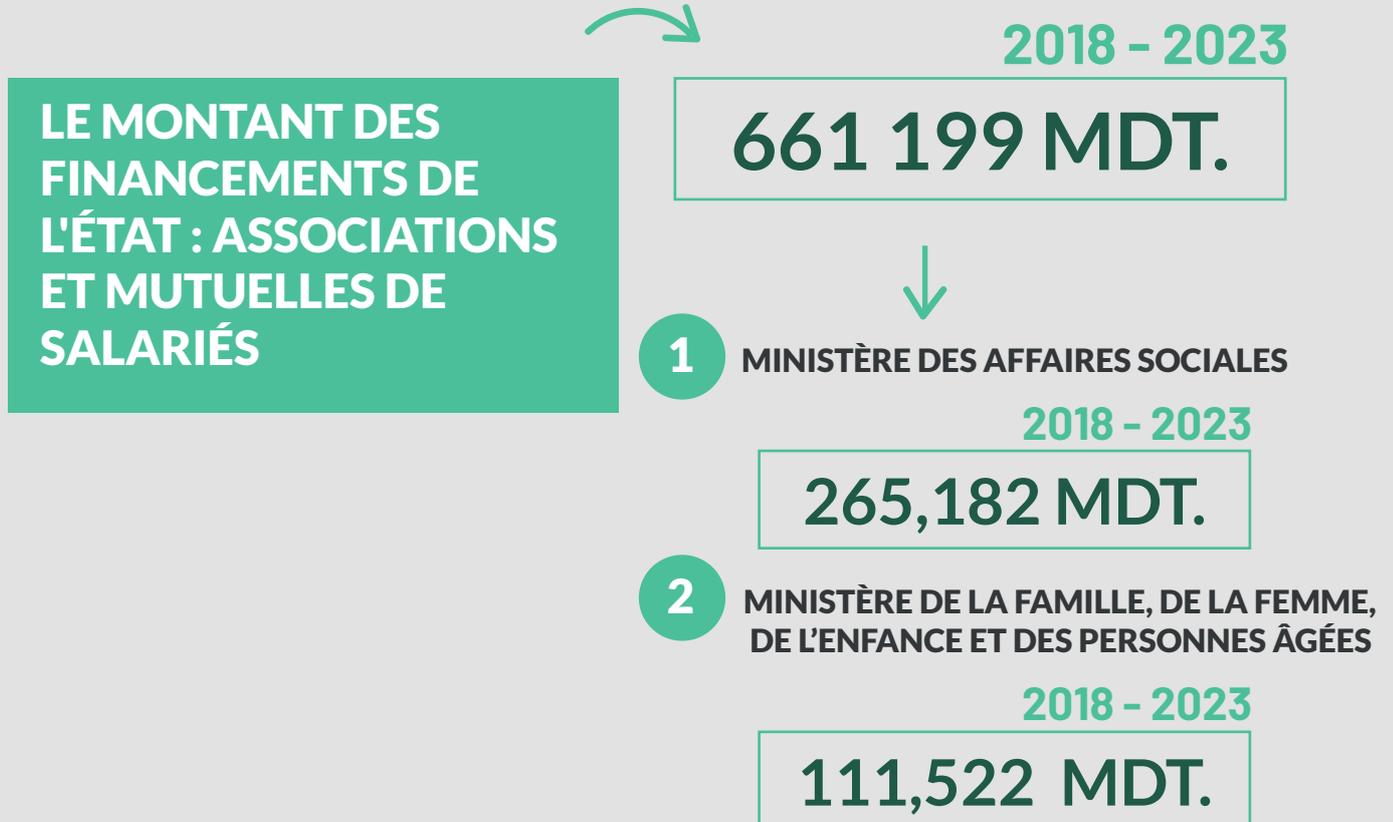
16. Le contrat service civile, ANETI, en ligne : <https://www.emploi.nat.tn/fo/Fr/global.php?menu1=75&libre=1133>

La première chose à relever pour les données reçues est qu'il s'agit d'amicales et d'associations d'agents et de fonctionnaires des différents ministères, tribunaux et du Parlement, il ne s'agit pas d'associations qui embauchent de salariés. Généralement dans ce type d'association il est prévu des indemnités pour des agents tels que ceux du gardiennage.

L'aide publique est réglementée par deux textes : le décret n° 2013-5183 du 18 novembre 2013 fixant les critères, les procédures et les conditions d'octroi du financement public pour les associations; ainsi que la circulaire n° 37 du 29 décembre 2017, réglementant les conditions et procédures d'octroi du financement public pour les mutuelles des agents au titre d'aides sociales.

Le Ministère des Finances a publié sur son site des chiffres actualisés jusqu'à l'année 2023 sur le même sujet à savoir les subventions accordées aux amicales et associations le budget de 2018 et 2023 ¹⁷. Il serait donc plus pertinent d'exploiter les données les plus récentes.

Les données couvrent six années, de 2018 à 2023. Durant cette période, l'État a financé les associations et mutuelles de salariés à hauteur de 661 199 MDT. Le ministère des Affaires Sociales, en tant qu'autorité de tutelle, occupe la première place avec 265,182 MDT. C'est l'Union tunisienne de solidarité sociale qui a reçu, sur les six années, 91,890 MDT.



17. <http://www.finances.gov.tn/sites/default/files/2023-07/2023.pdf>

En seconde position, le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées dont les associations et mutuelles sous sa tutelle ont encaissé une enveloppe de 111,522 MDT. Aussi, l'Union tunisienne de solidarité sociale a obtenu 84,713 MDT sur la période. Cette organisation a bénéficié d'un soutien public total de 176,603 MDT.

Ces mutuelles ont principalement un rôle social, ces dépenses peuvent être perçues comme un complément de salaire pour les agents publics puisqu'il s'agit de subventions d'essence ou de tickets restaurants.

Au vue de la nature de ces dépenses et du rôle social qu'elles assurent, il n'est pas établi que ces dépenses aient un impact majeur sur la création d'emplois ou la stimulation de l'activité économique, hormis l'amélioration du pouvoir d'achat des bénéficiaires. La conclusion à tirer à ce niveau est que ces données ne fournissent pas nécessairement des preuves concluantes d'un impact économique significatif du secteur de la société civile en Tunisie en termes de croissance économique ou de création d'emplois.

CONCLUSION & RECOMMENDATIONS



Le travail déjà effectué à abouti à la conclusion de l'impossibilité de calculer avec fiabilité la contribution économique de la société civile en Tunisie, tout en levant tout doute sur la pertinence et la validité de l'idée que les associations constituent depuis 2011 ce qui s'apparente à un secteur du PIB du pays.

Une telle démarche, si elle était poursuivie, nécessiterait un soutien politique (gouvernemental) majeur qui permettrait d'abord à l'INS de soutenir cet effort de collecte de données et d'analyse, et qui ouvrirait la porte à l'ensemble des informations disponibles au sein de l'administration, particulièrement forçant la main aux administrations récalcitrantes.

PRINCIPAUX APPRENTISSAGES DES EXPÉRIENCES INTERNATIONALES

LA NÉCESSITÉ D'UTILISER UNE MÉTHODOLOGIE STANDARDISÉE :

Les expériences internationales montrent qu'il est essentiel d'adopter une méthodologie standardisée pour la collecte de données et la mesure de la contribution économique des associations. La Tunisie pourrait envisager d'adopter les normes et les méthodes proposées par les Nations Unies pour garantir la comparabilité des données au niveau international.

LA NÉCESSITÉ D'INCLURE LES ASSOCIATIONS DANS LES COMPTES NATIONAUX :

Intégrer les données sur les associations dans les comptes nationaux existants est une approche efficace. Cela permet de reconnaître formellement la contribution économique du secteur associatif et de la considérer comme une composante distincte de l'économie nationale.

L'IMPORTANCE D'UNE COLLECTE DE DONNÉES RIGOREUSE :

La collecte de données sur les associations doit être rigoureuse et systématique. Cela implique de recueillir des informations sur les revenus, les dépenses, les emplois, les investissements et d'autres aspects économiques pertinents des associations.

LA NÉCESSITÉ DE VALORISATION DU BÉNÉVOLAT :

La valorisation du travail bénévole est un élément clé de la mesure de la contribution économique du secteur associatif. La Tunisie pourrait explorer des méthodes pour estimer la valeur économique du bénévolat, ce qui permettrait de quantifier davantage l'impact des associations.

LA PUBLICATION RÉGULIÈRE DE DONNÉES :

La diffusion régulière de rapports et de données sur la contribution économique du secteur associatif est importante. Cela permet de sensibiliser le public, les décideurs politiques et les chercheurs aux avantages économiques et sociaux des associations.

LES DONNÉES AUTOURS DES ASSOCIATIONS, UN ÉLÉMENT CLÉ POUR ORIENTER LES POLITIQUES:

Les données sur la contribution économique des associations doivent être utilisées pour orienter les politiques publiques et soutenir le développement du secteur associatif. Les résultats de la mesure peuvent aider à identifier les domaines où les associations ont le plus d'impact et à concevoir des politiques visant à renforcer ce secteur.

LE RÔLE CLÉ DES ASSOCIATIONS DANS LA MESURE DE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE:

Impliquer activement les associations dans le processus de collecte de données et de mesure renforce la transparence et l'engagement. Les associations peuvent fournir des informations précieuses pour améliorer la qualité des données.

LA NÉCESSITÉ DE FORMATION ET SENSIBILISATION DES AGENTS DE COLLECTE AU NIVEAU DES DIFFÉRENTES ADMINISTRATIONS:

La formation des responsables et des agents chargés de la collecte de données est essentielle pour garantir la qualité des informations recueillies.

Les pistes suivantes sont ainsi dégagées comme recommandations toutes adressées au gouvernement tunisien:

COLLECTE DE DONNÉES :

Il est essentiel d'établir un mécanisme de collecte de données robuste en collaboration avec les OSC. Ce mécanisme devrait permettre de recueillir des informations précises sur les revenus, les dépenses, la main-d'œuvre et les activités économiques des OSC. Ce travail pourrait être opéré par un groupe de travail conjoint réunissant Ministère des Finances, Banque Centrale, Administration des Associations, bailleurs et représentants de la Société civile.

NORMES COMPTABLES :

Des normes comptables spécifiques pour les OSC devraient être développées afin de garantir une collecte uniforme et transparente des données. Ces normes devraient également inclure des directives sur la manière de comptabiliser les contributions bénévoles, les dons et les subventions. La nomenclature concernant les associations doit être unifiée entre toutes les institutions publiques.

INDICATEURS CLÉS :

L'identification d'indicateurs clés est essentielle pour évaluer la contribution économique globale. Parmi ces indicateurs, on peut citer l'emploi direct et indirect, les revenus générés, les services fournis à la communauté et l'impact sur le produit intérieur brut (PIB). Chaque indicateur doit impacter l'institution concernée de manière claire, méthodique et directe (exemple: ministère de l'emploi pour la mesure des emplois directs et indirects, etc.). Les données collectées devraient être utilisées pour éclairer les politiques publiques, soutenir le financement des OSC et sensibiliser le grand public à leur importance.

PARTENARIATS AVEC LES OSCS :

Les OSC doivent être activement impliquées dans la conception et la mise en œuvre du système de mesure. Leur engagement et leur collaboration sont essentiels pour la réussite du projet. Elles devraient être sensibilisées à l'importance de la collecte de données précises et transparentes. Des programmes de formation peuvent être mis en place pour renforcer leurs compétences dans ce domaine.

CADRE JURIDIQUE FAVORABLE :

La création d'un cadre juridique clair et favorable est un préalable. Ce cadre devrait définir les obligations des OSC en matière de transparence financière et de reporting. Un processus d'évaluation régulière du système de mesure devrait être mis en place afin de s'assurer de sa pertinence et de son efficacité au fil du temps.



COMPARAISONS INTERNATIONALES :

Il peut être utile de comparer le système tunisien à ceux d'autres pays ayant mis en place des systèmes similaires pour évaluer la performance et identifier les bonnes pratiques.

La mise en place de ce système de mesure permettrait de mieux comprendre le rôle crucial des OSC dans le développement de la Tunisie. Cela favoriserait la confiance des bailleurs de fonds, renforcerait la transparence et l'efficacité du secteur associatif, et contribuerait à une reconnaissance accrue de son impact